

Image not found or type unknown



Mise aux normes ascenseurs

Par **Zulian**, le **14/08/2013** à **11:51**

Bonjour à tous,

nous avons depuis juin votés dans notre copropriété la mise aux normes des ascenseurs, le paiement se fait sur 4 appels de fonds, nous en sommes actuellement au 2eme. Savez-vous s'il est légal de la part du syndic d'attendre la fin du paiement total de chaque copropriétaire pour commencer les travaux? Nous avons peur que cet argent soit utiliser pour rembourser nos nombreuses dettes dues aux impayés de certains copropriétaires.

Merci pour votre réponse.

Par **HOODIA**, le **16/08/2013** à **09:40**

Bonjour,

Savez vous que vous payez les "impayés" de certain copropriétaires ! (en attendant le Rbt ...)

Car les frais de rappels (du syndic) ne sont pas gratuits...

Le syndic pro n'est pas un magicien qui vit de l'air du temps ,il doit aussi payer ses charges et la gestion de l'immeuble.....